

AUDITORI HOME

SAS Unipersonnelle au capital de 3000 €

Immatriculée au RCS de Montpellier

SIRET : 799 621 636 00049

101 allée de Délos
34000 MONTPELLIER

Le 04 septembre 2023 à 09h00, est présent au siège de la Société, le soussigné :

- Monsieur CHAUVOT Alexandre

Représentant la totalité des actions, afin de participer à :

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

dont l'ordre du jour annoncé par M. Alexandre CHAUVOT, Président de cette assemblée, est :

« CHANGEMENT DE DOMICILIATION ET DE DÉNOMINATION SOCIALE »

RÉSOLUTION N°1 :

- A compter de ce jour, le bail locatif correspondant à un local de 95m² (76m² en propre + 19m² de communs) situé au 101 allée de Délos à Montpellier (34000) et dont est titulaire la société **Auditori Home** est abrogé.

RÉSOLUTION N°2 :

- Les frais engendrés par cette rupture anticipée seront payés au bailleur une fois le déménagement terminé.

RÉSOLUTION N°3 :

- A compter de ce jour, la société **Auditori Home** est signataire d'un nouveau bail locatif pour un lot d'une surface totale de 95m² (76m² en propre + 19m² de communs) situé au 461 rue de la Mogère à Montpellier (34000).

RÉSOLUTION N°4 :

- Ce bail arrête qu'un loyer mensuel de 4000,00 euro TTC est versé au titre de l'utilisation de ces locaux. Cette somme étant "toutes charges comprises", elle inclut les charges courantes telles que la consommation en électricité, eau et gaz, ainsi que les charges inhérentes au bon fonctionnement et à l'entretien desdits locaux.

RÉSOLUTION N°5 :

- A compter de ce jour, le siège social est donc transféré du 101 allée de Délos à Montpellier (34000) au 461 rue de la Mogère à Montpellier (34000).

RÉSOLUTION N°6 :

- A compter de ce jour, la dénomination sociale est modifiée de « AUDITORI HOME » à « AUDITORI HOME acousticiens ». Les articles des statuts faisant mention de l'ancienne dénomination sont modifiées ce jour.

CES RESOLUTIONS SONT ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 09h30.

De tout ceci, il est dressé le présent procès-verbal qui, après lecture et édition, a été signé par le Président et consigné dans le registre des décisions de l'associé unique.

Fait à Montpellier, le 04 septembre 2023

Alexandre CHAUVOT